

# Expertiz Durable

Obligation verte de droit français non garantie en cours de vie et offrant une protection du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>.



L'obligation verte émise par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+<sup>(2)</sup>), est soumise au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Expertiz Durable est une obligation verte alternative à un investissement dynamique de type action apportant une protection de 100 % du capital à l'échéance<sup>(1)</sup>.

- **Période de commercialisation** : Du 3 mai 2019 au 29 novembre 2019.
- **Durée d'investissement conseillée** : **10 ans**. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si l'obligation verte est revendue avant la Date d'Échéance.
- **Éligibilité** : **contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Expertiz Durable et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels cette obligation verte est proposée. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.
- **Code ISIN** : **FR0013416633**

**Communication à caractère publicitaire. | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

<sup>(1)</sup> Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son échéance. En cas de sortie en cours de vie le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.

<sup>(2)</sup> Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

# Type d'investissement : Obligation verte

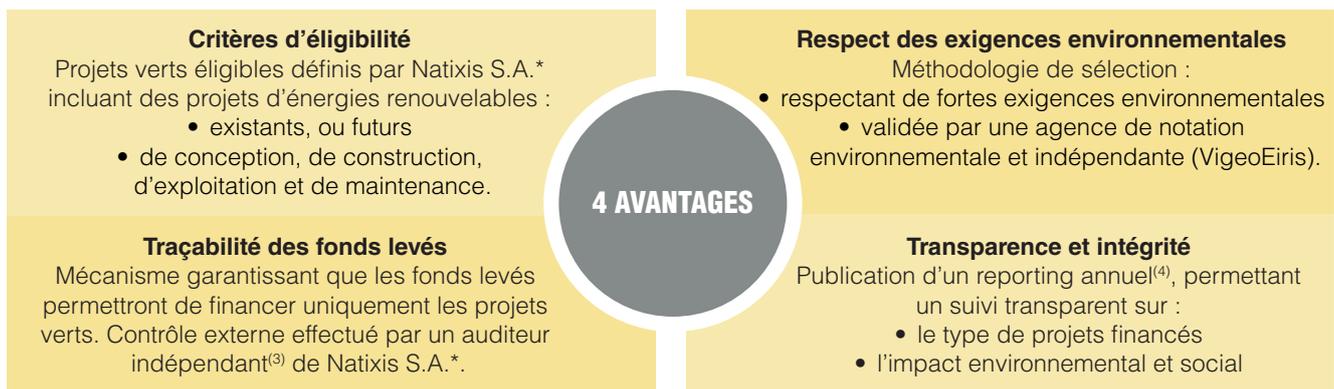
Le réchauffement climatique est une réalité face à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable qu'Expertiz Durable offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un nouveau support : l'obligation verte.

## ► Qu'est-ce qu'une obligation verte ?

- Il s'agit d'une obligation **destinée à financer ou refinancer des projets verts avec un impact positif sur l'environnement.**
- **Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie** définis par l'émetteur.
- **L'obligation est dite verte car elle respecte les lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations<sup>(1)</sup> sur :**
  - l'utilisation et la gestion des fonds,
  - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - le reporting.

## ► Engagements et principes<sup>(2)</sup> d'Expertiz Durable

Expertiz Durable, émis par Natixis Structured Issuance, finance directement des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.



\* Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance.

## Exemples de projets éligibles



### PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



### BIOMASSE

Production d'énergie à partir de la matière organique durable



### HYDRAULIQUE

Construction de centrales hydroélectriques



### ÉOLIEN

Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

<sup>(1)</sup> Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

<sup>(2)</sup> Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de Natixis sur le site <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/expertiz-durable/>

<sup>(3)</sup> L'auditeur indépendant chargé de contrôler que les fonds levés permettront uniquement de financer des projets verts est celui utilisé par le Groupe BPCE, actionnaire majoritaire de Natixis. Pour plus d'information sur l'auditeur, veuillez consulter le document Cadre d'émission de BPCE : <https://groupebpce.com/content/download/5627/file/Groupe%20BPCE%20-%20Framework%20of%20Sustainable%20Development%20Bond%20Program%20-%202020%20July%202018.pdf>

<sup>(4)</sup> Publication du reporting annuel sur le site du groupe BPCE. <https://www.groupebpce.fr/Investisseur/Dette/Obligations-vertes>

# Expertiz Durable

## ► En quelques mots

Expertiz Durable est une obligation verte offrant une protection du capital initial<sup>(1)</sup> à l'échéance des 10 ans et dont la performance est liée à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® (« Indice »). Il possède les caractéristiques suivantes :

- Une protection de 100 % du capital initial<sup>(1)</sup> à l'échéance quelle que soit la performance de l'Indice.
- Après 10 ans, un gain potentiel pouvant aller jusqu'à 35 % de l'investissement initial<sup>(1)(2)</sup>.
- L'investisseur est exposé pour une durée de 10 ans aux variations de l'indice Euro STOXX 50®, indice représentatif du marché actions de la zone euro. Cet indice est calculé dividendes non réinvestis.
- Le montant du remboursement final d'Expertiz Durable est conditionné à l'évolution de l'Indice et à l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant



Les termes « capital » ou « capital initial » désignent la Valeur Nominale de l'obligation verte Expertiz Durable, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur cette obligation verte s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. De plus, l'obligation verte est soumise au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les Taux de Rendement Annuel sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 29 novembre 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 13 décembre 2029). En cas d'achat après le 29 novembre 2019 et/ou de vente du produit avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques de l'obligation verte Expertiz Durable et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels cette obligation verte est proposée. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

<sup>(1)</sup> Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son échéance. En cas de sortie en cours de vie le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.

<sup>(2)</sup> Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 3,03 %.

# Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par le cours de clôture de l'Indice le 29 novembre 2019.

## ► Calcul de la Performance Finale Moyenne de l'Indice

Pendant toute la durée de vie du produit, aux Dates de Constatation Annuelle, on enregistre la performance (positive ou négative) de l'Indice depuis l'origine.

À l'échéance, on identifie les 8 meilleures performances parmi les performances enregistrées, et on calcule la Performance Finale Moyenne de l'Indice selon la formule suivante :

$$\text{Performance Finale Moyenne} = \frac{\text{Somme des 8 meilleures performances}}{8}$$

## ► Remboursement à l'échéance des 10 ans

À la Date d'Évaluation, le 30 novembre 2029 :

Si la Performance Finale Moyenne de l'Indice est positive ou nulle



**Vous bénéficiez le 13 décembre 2029 :**

de votre capital initial augmenté d'un gain équivalent à l'intégralité de la Performance Finale Moyenne de l'Indice<sup>(1)</sup> jusqu'à une hausse de 35 %

**Remboursement final compris entre 100 % et 135 % du capital initial<sup>(1)</sup>**

**TRA<sup>(2)</sup> compris entre 0,00% et 3,03 %**

Si la Performance Finale Moyenne de l'Indice est négative



**Vous recevez le 13 décembre 2029 :**

votre capital initial<sup>(1)</sup>

**Remboursement final de 100 % du capital initial<sup>(1)</sup>**

**TRA<sup>(2)</sup> de 0,00 %**

<sup>(1)</sup> Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son échéance. En cas de sortie en cours de vie le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.

<sup>(2)</sup> TRA : Taux de Rendement Annualisé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

# Avantages, inconvénients et facteurs de risque



## ► Avantages

- À l'échéance des 10 ans, si la Performance Finale Moyenne<sup>(1)</sup> de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup> est supérieure ou égale à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial augmenté de la Performance Finale Moyenne<sup>(1)</sup> de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>, jusqu'à une hausse de 35 %, ce qui correspond à un gain total maximum de 35 %<sup>(2)</sup>.
- À l'échéance des 10 ans, quelle que soit la Performance Finale Moyenne<sup>(1)</sup> de l'Indice par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur est protégé à hauteur de 100 % du capital initial<sup>(2)</sup>.



## ► Inconvénients

- En cas de sortie en cours de vie le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.
- Le gain maximum pour l'investisseur est plafonné à 35 %, quelle que soit la performance de l'Indice à l'échéance. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché de l'obligation verte) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

## ► Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. L'obligation verte **Expertiz Durable** est notamment exposée aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix d'achat. L'évolution d'Expertiz Durable pourra différer de l'évolution de l'Indice. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50<sup>®</sup>.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du produit provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité de l'obligation verte, voire même la rendre totalement illiquide.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer à la rubrique « Calcul de la Performance Finale Moyenne » en page 4 pour le détail du calcul.

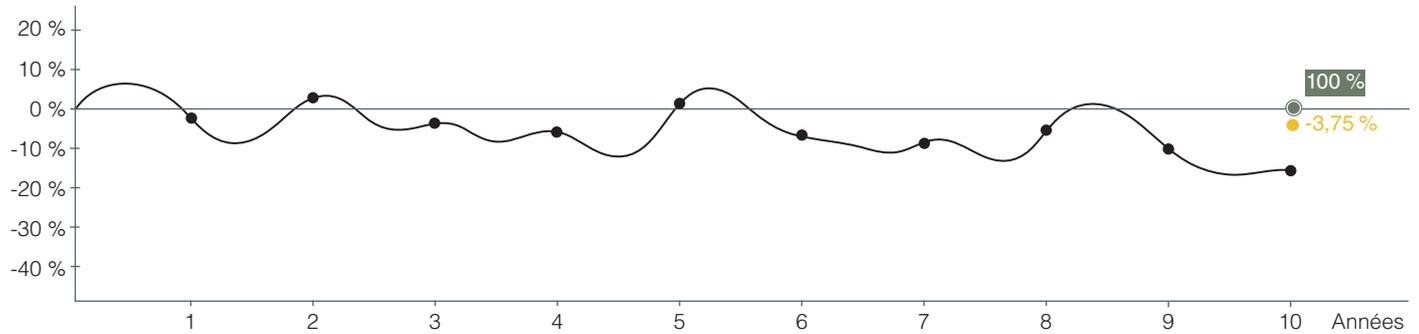
<sup>(2)</sup> Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son échéance. En cas de sortie en cours de vie le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori.

# Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme d'Expertiz Durable. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

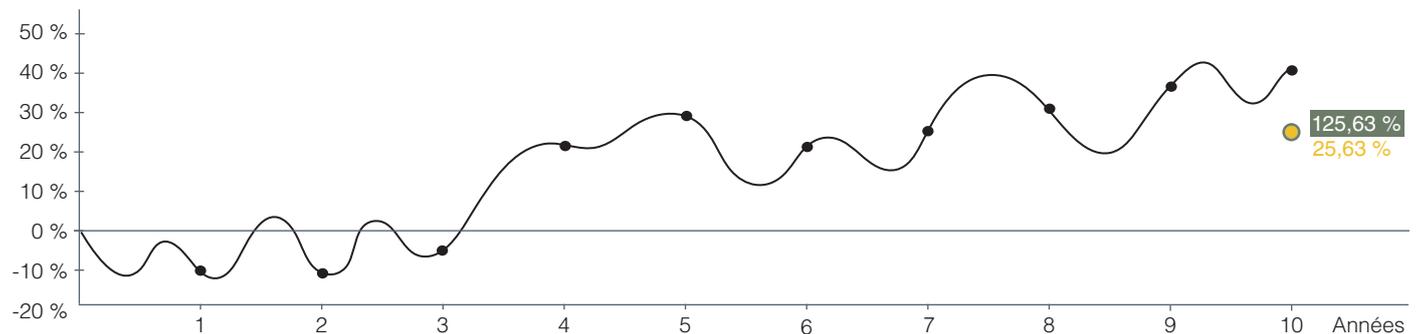
## ► Scénario défavorable : Performance Finale Moyenne de l'Indice négative

Performance de l'Indice



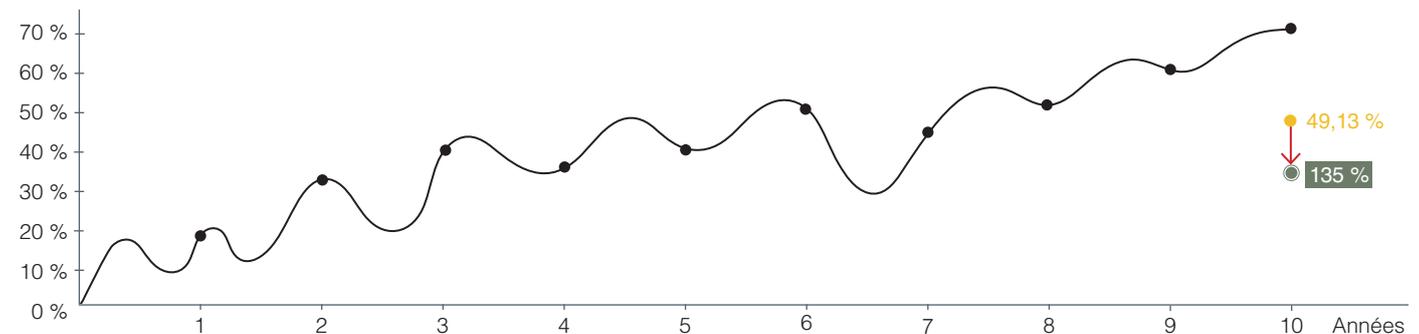
## ► Scénario favorable : Performance Finale Moyenne de l'Indice positive

Performance de l'Indice



## ► Scénario de mise en évidence du plafonnement du gain

Performance de l'Indice



— Évolution de l'indice Euro STOXX 50®

● Performance de l'Indice à une Date de Constatation Annuelle

● Niveau de remboursement d'Expertiz Durable

● Performance Finale Moyenne de l'Indice

↓ Plafonnement du gain

<b>Performance Finale Moyenne</b>	-3,75 %
-----------------------------------	---------

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Euro STOXX 50® : 3500 points à l'origine	3430	3605	3360	3290	3535	3255	3185	3290	3150	2975
Performance de l'Indice depuis l'origine	-2 %	3 %	-4 %	-6 %	1 %	-7 %	-9 %	-6 %	-10 %	-15 %

Les 2 plus mauvaises performances parmi les 10 observations

- À l'échéance, la Performance Finale Moyenne de l'Indice est égale à -3,75 %.
- L'investisseur n'est pas impacté par cette performance négative et reçoit l'intégralité de son capital investi.
- **Remboursement final : 100 % du capital initial**
- **TRA<sup>(1)</sup> : 0 % (contre -1,60 % pour un investissement direct sur l'Indice)**

<b>Performance Finale Moyenne</b>	25,63 %
-----------------------------------	---------

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Euro STOXX 50® : 3500 points à l'origine	3150	3167,5	3325	4340	4550	4235	4375	4585	4830	4935
Performance de l'Indice depuis l'origine	-10 %	-9,5 %	-5 %	24 %	30 %	21 %	25 %	31 %	38 %	41 %

Les 2 plus mauvaises performances parmi les 10 observations

- À l'échéance, la Performance Finale Moyenne de l'Indice est égale à 25,63 %.
- L'investisseur bénéficie de son capital investi augmenté d'un gain de 25,63 %, soit un remboursement de 125,63 % du capital investi.
- **Remboursement final : 125,63 % du capital initial**
- **TRA<sup>(1)</sup> : 2,30 % (contre 3,48 % pour un investissement direct sur l'Indice)**

<b>Performance Finale Moyenne</b>	49,13 %
-----------------------------------	---------

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Euro STOXX 50® : 3500 points à l'origine	4183	4620	4900	4725	4900	5250	5075	5285	5670	5950
Performance de l'Indice depuis l'origine	19,5 %	32 %	40 %	35 %	40 %	50 %	45 %	51 %	62 %	70 %

Les 2 plus mauvaises performances parmi les 10 observations

- À l'échéance, la Performance Finale Moyenne de l'Indice est égale à 49,13 %.
- L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital investi augmenté d'un gain de 35 %, soit 135 % du capital investi. L'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (gain plafonné à 35 %, contre une Performance Finale Moyenne de l'Indice égale à 49,13 %).
- **Remboursement final : 135 % du capital initial**
- **TRA<sup>(1)</sup> : 3,03 % (contre 5,42 % pour un investissement direct sur l'Indice)**

<sup>(1)</sup> TRA : Taux de Rendement Annualisé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

# L'indice Euro STOXX 50®

L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité (dividendes non réinvestis).

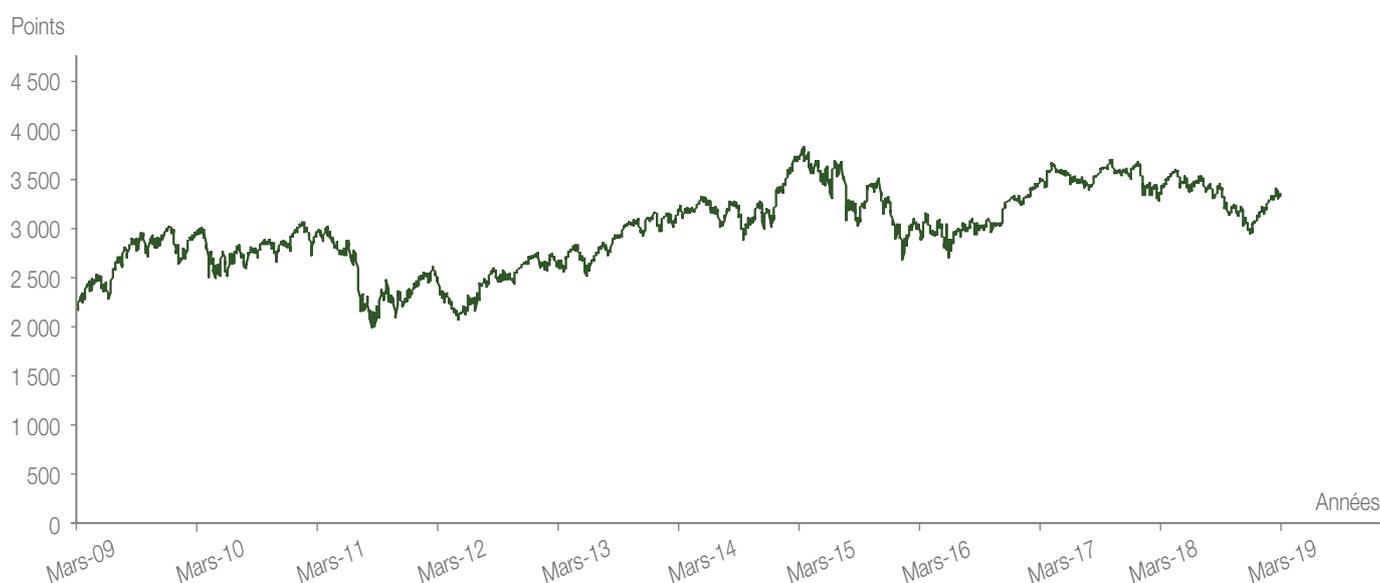
La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'indice Euro STOXX 50® est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. L'indice Euro STOXX® est accessible entre autres sur le site STOXX ([www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index ; code ISIN : EU0009658145).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## ► Évolution de l'indice Euro STOXX 50®

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

Performances historiques de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis)

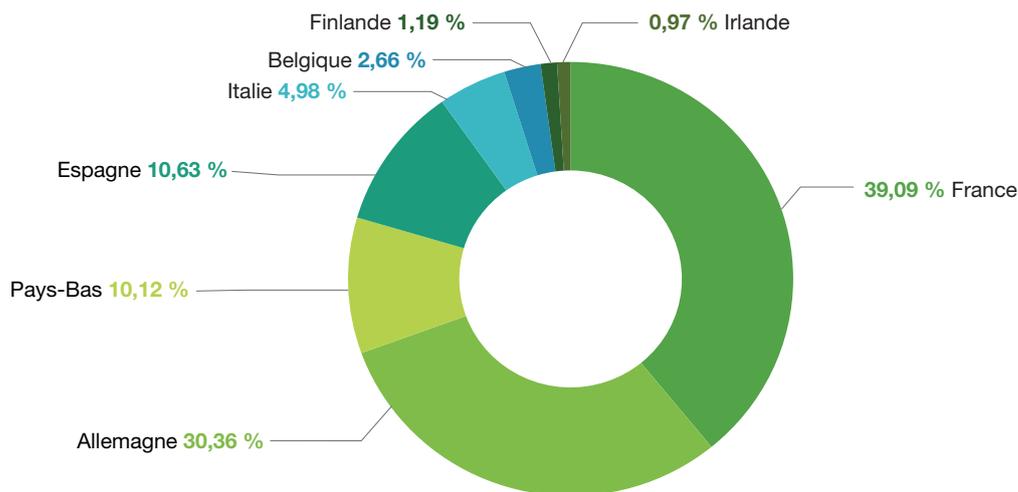


Performances cumulées	1 an	5 ans	10 ans
Indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis)	-0,29 %	5,65 %	58,19 %

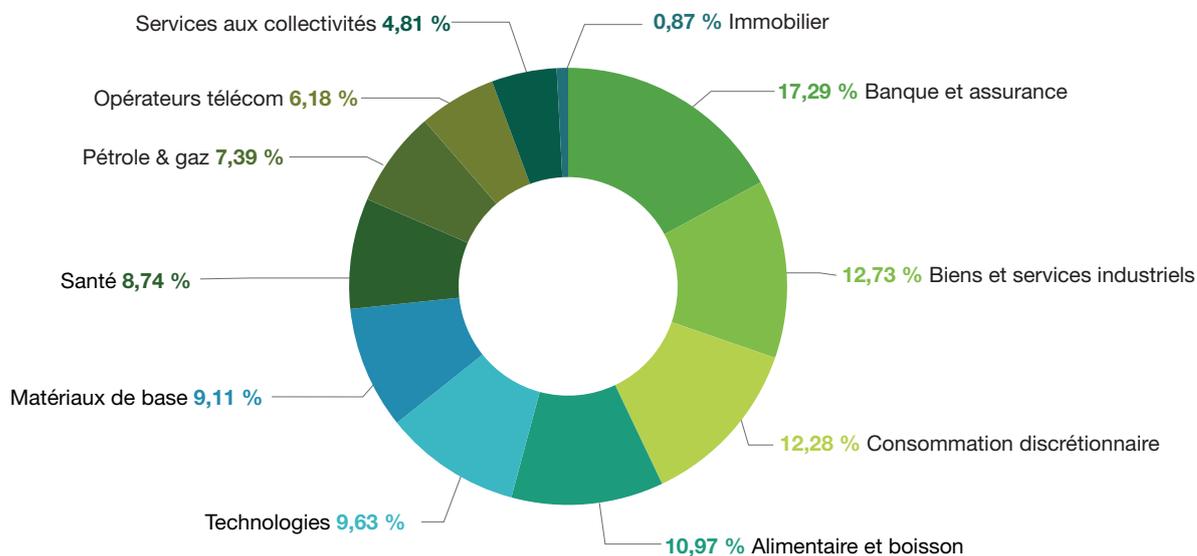
## ► Composition de l'indice Euro STOXX 50®

- ADIDAS
- AHOLD DELHAIZE
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS
- ALLIANZ
- AMADEUS IT GROUP
- ANHEUSER-BUSCH INBEV
- ASML HLDG
- AXA
- BASF
- BAYER
- BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
- BCO SANTANDER
- BMW
- BNP PARIBAS
- CRH
- DAIMLER
- DANONE
- DEUTSCHE POST
- DEUTSCHE TELEKOM
- ENEL
- ENGIE
- ENI
- ESSILORLUXOTTICA
- FRESENIUS
- SOCIETE GENERALE
- IBERDROLA
- INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA
- ING GROUP
- INTESA DE SANPAOLO
- KERING
- L'OREAL
- LINDE
- LVMH
- MUENCHENER RUECK
- NOKIA
- ORANGE
- PHILIPS
- SAFRAN
- SANOFI
- SAP
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SIEMENS
- TELEFONICA
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
- UNILEVER
- VINCI
- VIVENDI
- VOLKSWAGEN

## ► Répartition géographique de l'indice Euro STOXX 50®



## ► Répartition sectorielle de l'indice Euro STOXX 50®



Source : Bloomberg, au 29 mars 2019

# Principales caractéristiques d'Expertiz Durable

<b>Code ISIN</b>	FR0013416633
<b>Forme juridique</b>	Obligation verte <sup>(1)</sup> de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie.
<b>Émetteur</b>	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
<b>Garant</b>	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 19 avril 2019). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
<b>Protection du capital</b>	Risque de perte en capital en cas de revente du produit en cours de vie. Protection du capital à l'échéance.
<b>Devise</b>	Euro (€)
<b>Sous-jacent</b>	Euro STOXX 50® (ticker Bloomberg : SX5E Index, code ISIN : EU0009658145)
<b>Valeur Nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la Valeur Nominale
<b>Commission de distribution</b>	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des instruments financiers effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des obligations vertes. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des obligations vertes. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	10 ans
<b>Période de commercialisation</b>	Du 3 mai 2019 (09h00 CET) au 29 novembre 2019 (17h00 CET)
<b>Date d'Émission</b>	3 mai 2019
<b>Date de Constatation Initiale</b>	29 novembre 2019
<b>Date de Constatation Annuelle</b>	30 novembre 2020, 30 novembre 2021, 30 novembre 2022, 30 novembre 2023, 29 novembre 2024, 28 novembre 2025, 30 novembre 2026, 30 novembre 2027, 30 novembre 2028, 30 novembre 2029.
<b>Date d'Évaluation</b>	30 novembre 2029
<b>Date d'Échéance</b>	13 décembre 2029
<b>Niveau Initial</b>	Cours de clôture de l'Indice à la Date Constatation Initiale.
<b>Performance Finale Moyenne</b>	Elle est calculée en faisant la moyenne des 8 meilleures performances de l'Indice parmi les 10 performances enregistrées aux Dates de Constatation Annuelle.
<b>Périodicité de valorisation</b>	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
<b>Publication de la valorisation</b>	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur ( <a href="http://www.equityderivatives.natixis.com">www.equityderivatives.natixis.com</a> ).
<b>Liquidité</b>	Quotidienne
<b>Marché secondaire</b>	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les obligations vertes dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00 % au cours de vente.
<b>Agent de Calcul</b>	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Place de cotation des Instruments Financiers</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

<sup>(1)</sup> **Obligation verte** : Sert à financer ou à refinancer des projets éligibles verts à l'impact environnemental positif et durable tels que définis dans le document cadre relatif aux obligations vertes. Ce dernier est rédigé et publié par Natixis S.A. sous la section Documentation juridique de son site (<https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/expertiz-durable/>). Il comprend, à la date du Prospectus de Base, des projets d'énergie renouvelable :

- financés ou refinancés par des entités de Natixis S.A.;
- et qui satisfont aux critères de sélection élaborés par Natixis S.A. et approuvés par une agence de notation environnementale et indépendante (VigeoEiris).

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à l'obligation verte, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de l'investissement sur l'obligation verte. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives d'**Expertiz Durable** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation verte est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CETTE OBLIGATION VERTE.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Expertiz Durable** est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition d'investissement ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, obligation verte, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, obligation verte, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 30 avril 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([equityderivatives.natixis.com](http://equityderivatives.natixis.com)) et de l'AMF ([www.amffrance.org](http://www.amffrance.org)). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT STOXX LTD.

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).



Natixis  
Société Anonyme à Conseil d'Administration - Capital de 5 044 925 571,20 euros  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France  
RCS Paris n°542 044 524



© Shutterstock.com